

Liste des documents et informations nécessaires à la procédure de divorce (de chaque époux)

Cette liste est uniquement à titre indicatif

- Adresse complète, vos numéros de téléphone, y compris les téléphones portables;
- Date à laquelle chacun des époux réside à sa dernière adresse connue;
- Numéros de SIN;
- Nom, adresse et numéro de téléphone de vos employeurs actuels;
- Votre position (en tant qu'employé.e) dans l'organisation de votre employeur et votre salaire annuel;
- Nom de jeune fille de votre mère et nom complet de votre père;
- Votre date de naissance et votre lieu de naissance;
- Date et lieu de votre mariage;
- Copies de vos actes de naissance (les originaux peuvent être nécessaires ultérieurement);
- Copies de votre acte de mariage (une copie conforme ou un original sera nécessaire ultérieurement) et de votre contrat de mariage (pré-nuptial), le cas échéant;
- Votre état civil avant le mariage (divorcé, célibataire, veuf) et les documents qui le prouvent;
- Nom, âge, sexe et date de naissance de tous les enfants nés de ce mariage;
- Copies des actes de naissance de tous les enfants (les originaux peuvent être nécessaires ultérieurement);
- Date de séparation;
- Allez-vous demander le partage des montants RRQ versés pour chacun d'entre vous ?

- Liste de vos biens et leur valeur marchande;
- Une copie de votre dernière déclaration fiscale provinciale et un avis de cotisation;
- Vos trois derniers bulletins de paie;
- En cas de faibles revenus : budget mensuel pour chacun des époux depuis la séparation (sources de revenus, montants et dépenses : loyer, électricité, eau, chauffage, internet, téléphone, télévision par câble, épicerie, transport, vêtements, loisirs. Les dépenses liées aux enfants doivent être indiquées séparément);
- Vos intentions concernant la garde des enfants (i.e comment pensez-vous partager les responsabilités parentales, les dépenses liées aux enfants?);
- Comment envisagez-vous de partager le patrimoine familial?
- Vos attentes respectives en matière de pension alimentaire pour les enfants ?